

Questions orales

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, les États-Unis ne tiennent pas plus compte de nos instances que du premier rapport de la Commission mixte internationale, et continuent à affecter des crédits à ce projet qui va se répercuter sur les eaux manitobaines. Le ministre pourrait-il présenter une instance au gouvernement américain pour lui dire qu'il agit de mauvaise foi en allouant de nouveaux crédits à ce projet? Il sait que celui-ci va nuire aux eaux manitobaines.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas, comme le prétend le député, que les États-Unis feignent d'ignorer nos instances. La Chambre se souviendra que le président Carter a refusé catégoriquement, au nom de son gouvernement, d'appuyer ce projet. Comme c'est souvent le cas aux États-Unis, le Congrès est intervenu pour réaffecter une partie des crédits, mais pas tous. Je le répète, la position du président n'a pas changé depuis qu'il s'est entretenu avec notre premier ministre en février. Bien que je sois tout à fait disposé à faire part à nouveau au gouvernement américain de la position du gouvernement du Canada, je pense qu'il serait déplacé pour nous de présenter des instances au Congrès américain, de même qu'une telle initiative de leur part offusquerait les députés de la Chambre.

LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DES NÉGOCIATIONS D'HELSINKI À BELGRADE—PROPOSITION DE MISE À L'ORDRE DU JOUR DES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires extérieures. Tous les députés se réjouiront de la décision prise par les premiers ministres du Commonwealth en vue de dénoncer publiquement la violation des droits de la personne en Ouganda.

Des voix: Bravo!

M. Stanbury: En cette première journée de la conférence d'examen des négociations de Helsinki, qui a eu lieu à Belgrade, le gouvernement a-t-il l'intention d'insister pour que l'ordre du jour prévu soit maintenu et que l'on discute des progrès éventuellement réalisés dans le domaine des droits de la personne? Notamment, le gouvernement fera-t-il part aux participants de l'expérience du Canada dans le domaine de la réunion des familles et les visites de famille, en insistant particulièrement sur le fait que quelque 2,000 citoyens soviétiques attendent toujours l'autorisation de quitter leur pays pour rendre visite à des parents se trouvant au Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député et à la Chambre que nous avons l'intention, ainsi que je l'ai déjà dit et que je le répète maintenant, de présenter les instances les plus énergiques possibles à la conférence de Belgrade sur la question des droits de la personne, dans le sens où il l'entend. Je rappellerai, pour la gouverne de la Chambre, que la rencontre débutant aujourd'hui est consacrée à l'établissement de l'ordre du jour. Les débats de fond n'auront pas lieu, bien sûr, avant septembre. Quant à l'ordre du jour, la délégation canadienne actuellement à Belgrade a reçu instruction de veiller à

[M. Jamieson.]

ce que l'on réserve suffisamment de temps à la question des droits de la personne.

LES RÉSERVES RELATIVES AU PRÊT AUX PHILIPPINES EN RAISON DES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné ces innovations dans le domaine des droits de la personne, le ministre offrira-t-il les félicitations de la Chambre au représentant du Canada à la Banque mondiale qui a exprimé des réserves relativement à la demande de prêt des Philippines en raison des graves atteintes aux droits de la personne qui se commettent en ce pays? Le Canada entend-il poursuivre cette politique à l'avenir, liant ainsi l'octroi de prêts au respect des droits de la personne, ou si nous accordons une aide financière ou autre à divers pays qui ne respectent pas les droits de la personne?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Question de principe, monsieur l'Orateur, j'éprouve tout comme le député de la répugnance à l'égard de certains gouvernements. Cependant, je tiens à conserver mes coudées franches lorsqu'il s'agit d'une aide financière destinée à aider davantage les éléments les plus pauvres d'une population plutôt que le gouvernement au pouvoir. En principe, je ne trouve rien à redire à l'observation du député.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je tiens à apporter une rectification au hansard d'hier. J'ai constaté l'erreur à rectifier à l'occasion de la question de l'honorable représenté de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald). Elle figure dans ma réponse au député de Vancouver-Quadra (M. Clarke). Le hansard me prête les propos suivants:

● (1500)

... je n'ai pas le rapport par devers moi. Toutefois, autant que je m'en souviens, ceux qu'on a mentionnés étaient entrés légalement, sachant que des commissions royales d'enquête étaient menées à Hong Kong, qui pourraient donner lieu à ...

Je ne me rappelle pas les propos exacts que j'ai tenus hier à la Chambre, mais cette transcription est nettement erronée. Depuis la période des questions hier, comme je l'ai dit au député de Vancouver-Quadra, j'ai lu le rapport qu'on m'avait fait tenir à l'époque, et il est clair dans ce rapport et il l'était, j'en suis persuadé, hier dans ma réponse quand j'ai dit que je n'avais pas ce rapport par devers moi mais qu'autant que je m'en souvenais, les personnes qu'on avait mentionnées étaient entrées légalement au pays. Voilà ce que m'apprenait le rapport qu'on m'avait fait tenir.

Plus tard, toutefois, en février 1976, à l'époque où l'on m'avait fait tenir ce rapport et où j'avais par la suite écrit au député de Vancouver-Quadra, on avait appris qu'il y avait à l'œuvre à Hong Kong des commissions royales d'enquête dont les rapports pourraient être défavorables à l'égard de certains d'entre eux et pourraient même donner lieu à des demandes d'extradition. Ces renseignements figuraient dans un rapport qu'on m'avait fait tenir en février 1976. Comme l'a établi clairement le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) et comme l'établissait clairement le rapport de 1976, ces gens étaient entrés légalement Canada.